



MOTION

STRESS ET SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Les cas de souffrance psychologique et les arrêts maladies se multiplient de façon inquiétante sur nos lieux de travail.

Mutualisation des tâches, travail sur plusieurs publications, multiplication des supports, objectifs resserrés et de plus en plus difficiles à atteindre, pressions directes et/ou indirectes, chantage à l'emploi, qualifications non reconnues, humiliations... occasionnent souffrance, stress, maladies et même tentatives de suicide dans les entreprises de presse, comme dans d'autres secteurs du monde du travail (France Telecom, Renault...). Cette situation démoralise, décourage et déstabilise l'ensemble des salariés au sein des entreprises quelque soit leur profession.

Le SNJ-CGT insiste sur l'urgence et l'extrême nécessité à faire scrupuleusement intervenir les instances ad hoc (CHSCT, médecine du travail, CE). Il condamne l'attitude des directions qui de plus en plus mettent en doute l'honnêteté des salariés en souffrance. De même, il dénonce la volonté du gouvernement actuel de classer nos entreprises en fonction de critères plus que douteux.
(vite retiré).

La commission propose au syndicat de réfléchir à une façon de renforcer la vigilance des salariés et de leurs représentants afin de détecter des cas de souffrance passés sous silence et d'alerter nos collègues sur la nécessité de nous grouper pour faire face à cette régression sociale.

Lille, le 30 mars 2010